



Politique portant sur la formation continue et la formation hors campus

Adopté le 2 novembre 2015.

Table des matières

1. Préambule	2
2. Populations étudiantes	2
3. Types de formation	3
3.1 Formation continue	3
3.2 Formation initiale de premier cycle	3
3.3 Formation de cycles supérieurs	3
4. Lieux de formation	3
4.1 Campus principal	4
4.2 Campus de l'UQTR à Drummondville.....	4
4.3 Centres universitaires.....	4
4.4 Enseignement hors campus.....	4
5. Moyens d'enseignement	4
5.1 Enseignement présentiel	4
5.2 Formation à distance	4
5.3 Enseignement hybride	4
6. Principes directeurs	5
6.1 Accessibilité	5
6.2 Faisabilité financière	5
6.3 Partenariat	5
6.4 Lieux de concertation	6
6.5 Expression de la demande	6
6.6 Qualité de l'enseignement	6
7. Structure organisationnelle	7
7.1 Service de la formation continue et de la formation hors campus	7
7.2 Centres universitaires	7
7.3 Comités universitaires	8
8. Entrée en vigueur	8
Annexe. Unités d'éducation continue (UEC-UQTR)	9

Dans la présente politique, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

1. Préambule

La *Politique portant sur la formation continue et la formation hors campus* réaffirme la volonté de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) de favoriser l'accès aux études universitaires à la population de la Mauricie et du Centre-du Québec et à celle d'autres régions du Québec, ainsi que de soutenir la persévérance jusqu'au diplôme.

Cette volonté s'inscrit dans un contexte socioéconomique marqué par la montée des discours portant sur la société du savoir et l'éducation tout au long de la vie. Elle est également une réponse au caractère hétérogène de la population étudiante québécoise et à la croissance de la demande sociale pour l'enseignement supérieur.

L'UQTR considère que le concept « formation tout au long de la vie » est l'une des clés d'entrée dans le XXI^e siècle. Ainsi, en vertu de sa mission qui est d'exceller dans la production, le partage et la diffusion du savoir, l'UQTR développe une offre de formation qui permet à ses populations étudiantes d'acquérir une formation de qualité, d'améliorer leur accès à l'emploi et de se perfectionner en cours de carrière. Pour ce faire, l'Université accorde une attention particulière à la demande de formation exprimée par ses partenaires.

En lien avec sa vision de développement, l'UQTR se présente ici comme une université engagée dans la communauté. Elle considère ainsi que les partenariats qu'elle conclut avec la communauté dans le développement de l'offre de formation favorisent l'enrichissement mutuel et multiplient les retombées positives dans la société. Les relations qu'elle développe avec la communauté se déroulent sur la base de la complémentarité et de la réciprocité des connaissances, des pratiques et des expériences de chacune des parties, afin de contribuer au déploiement du potentiel des collectivités. Les initiatives qui en émergent visent l'émancipation des individus, le développement durable des régions et l'accomplissement de la mission universitaire.

Cette politique permet à l'Université de faire connaître ses orientations en matière de formation continue et de formation hors campus aux membres de la communauté de l'UQTR, à ses partenaires, aux membres des universités québécoises et au gouvernement du Québec.

2. Populations étudiantes

L'UQTR répond aux besoins de formation continue et de formation hors campus de différentes populations étudiantes dispersées sur le territoire québécois. Ces populations sont les suivantes :

- la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec et celle d'autres régions du Québec qui ont des besoins de formation continue, de formation initiale de premier cycle et de formation de cycles supérieurs;
- la population dite ciblée qui présente des besoins spécifiques de formation ou qui demande une formation sur mesure, soit les membres d'entreprises et d'organisations locales, régionales et nationales, dont ceux des ordres professionnels.

3. Types de formation

Les activités de formation de l'UQTR en matière de formation continue et à l'extérieur du campus principal prennent différentes formes. L'on distinguera ainsi les formes et types de programmes suivants :

3.1 Formation continue

La formation continue est un ensemble d'activités d'apprentissage, créditées ou non créditées¹, qui sont généralement réalisées à temps partiel et après l'interruption d'études de formation initiale ou, encore, après une expérience sur le marché du travail. La formation continue vise à réorienter, perfectionner ou enrichir les connaissances et compétences dans une perspective professionnelle, sociale ou personnelle. Elle peut également viser le transfert de compétences spécifiques des professeurs ou formateurs. Généralement, les activités de formation continue se déroulent à l'intérieur d'un certificat, d'un microprogramme ou d'un programme court. L'Université favorise le passage au certificat des étudiants qui ont complété des microprogrammes, et le passage au baccalauréat des étudiants qui ont complété des certificats et le passage de programmes courts au DESS et à la maîtrise.

3.2 Formation initiale de premier cycle

La formation de premier cycle vise la spécialisation, à divers degrés, dans une ou plusieurs disciplines, un ou plusieurs champs d'études ou un domaine de formation professionnelle, en vue d'amener le diplômé à œuvrer efficacement dans la société et de favoriser le développement de son potentiel. La formation de premier cycle s'inscrit dans le prolongement de la formation collégiale dont elle complète les visées de formation fondamentale et, dans certains cas, de formation professionnelle. Elle participe également au développement d'une culture générale. À ce niveau de formation, il s'agit généralement du baccalauréat.

3.3 Formation de cycles supérieurs

La formation de deuxième ou troisième cycle vise à démontrer la capacité d'analyse critique d'une personne et son aptitude à contribuer à l'évolution d'un domaine de recherche, de création ou d'intervention. Les programmes d'études de deuxième cycle comprennent un ensemble d'activités de scolarité, de recherche, de création ou d'intervention et, le cas échéant, de stage portant sur une ou plusieurs disciplines, sur un ou plusieurs champs d'études, ordonné à une formation définie, et sanctionné par l'octroi d'une attestation, d'un DESS ou d'un grade de maître. L'Université pourrait éventuellement offrir des programmes de doctorat dans ses centres universitaires.

4. Lieux de formation

L'UQTR est présente sur son campus principal à Trois-Rivières et continue d'offrir, comme elle le fait depuis plus de 40 ans, de la formation dans d'autres régions du Québec.

¹ Voir l'annexe pour connaître les modalités entourant les activités de formation continue non créditées et l'émission d'unités d'éducation continue (UEC-UQTR).

4.1 Campus principal

Désigne le lieu principal de l'administration de l'UQTR, qui est situé à Trois-Rivières.

4.2 Campus de l'UQTR à Drummondville

Désigne le lieu où sont situés les bâtiments destinés à l'enseignement (formation continue, formation initiale de premier cycle et formation de cycles supérieurs), à la recherche et aux services à la collectivité, à Drummondville.

4.3 Centres universitaires

Désignent des unités organisationnelles qui voient au développement et à l'organisation des services de formation dans les régions où l'UQTR est présente. Ces centres sont généralement localisés dans un cégep partenaire. Ils répondent aux besoins des populations étudiantes et des partenaires de l'Université.

4.4 Enseignement hors campus

Désigne l'ensemble des activités d'enseignement offertes à l'extérieur du campus principal.

5. Moyens d'enseignement

Afin de répondre aux besoins de formation de ses populations étudiantes, l'UQTR utilise différents moyens d'enseignement, dont l'enseignement présentiel, la formation à distance et l'enseignement hybride.

5.1 Enseignement présentiel

Désigne un mode de formation où les étudiants et l'enseignant sont réunis dans un même lieu pendant une période déterminée.

5.2 Formation à distance

Désigne un type d'enseignement qui recourt à l'usage de différents formats (visioconférence, conférence Web, cours en ligne), et qui exige peu ou pas la présence physique de l'étudiant à l'Université. Ce type d'enseignement peut conjuguer l'usage de plusieurs formats et peut donner lieu à des enseignements hybrides, lorsqu'il est combiné à l'enseignement présentiel. L'usage de ces formats d'enseignement offre une flexibilité qui permet de faire tomber les contraintes d'horaire et de lieu de formation, et contribue ainsi à favoriser l'accès à la formation universitaire aux niveaux national et international.

5.3 Enseignement hybride

Désigne un modèle d'enseignement qui combine, dans un cours ou dans un programme, des séquences d'enseignement présentiel et des séquences de formation à distance. L'usage de ce modèle permet de proposer de nouvelles interactivités entre l'enseignant et l'étudiant, entre l'étudiant et le savoir, et entre les étudiants eux-mêmes.

6. Principes directeurs

Cette politique s'appuie sur des principes directeurs qui permettent d'orienter le déploiement des actions de l'UQTR en matière de formation continue et de formation hors campus. Ces principes s'inspirent de la mission, de la vision, des valeurs et des orientations que l'Université a identifiées comme éléments de développement, principalement la quatrième orientation « Au cœur d'une région universitaire, assumer notre rôle de vecteur de développement et de déploiement des forces du milieu », du Plan stratégique de l'Université, 2010-2013. Ces principes directeurs sont les suivants :

6.1 Accessibilité

L'UQTR réitère son engagement à contribuer à assurer l'accessibilité des services universitaires en offrant des activités de formation où le nombre d'étudiants et les ressources de l'Université le permettent.

La formation continue de l'UQTR s'adresse notamment aux personnes qui, par leurs études antérieures ou leur expérience de travail, ont acquis une formation et des habiletés intellectuelles de base. Les conditions d'admission font d'ailleurs foi de ce principe.

L'UQTR entend favoriser l'enseignement à distance, comme mesure de soutien dans certains cours ou comme moyen de compenser la taille restreinte des groupes. L'Université estime que la formation à distance constitue une ressource pédagogique opportune pour pallier les inconvénients liés à la dispersion des populations étudiantes.

6.2 Faisabilité financière

L'UQTR entend démarrer un programme ou une nouvelle cohorte d'étudiants lorsque le nombre d'étudiants est suffisant pour assurer la viabilité financière de la formation.

6.3 Partenariat

Dans l'offre de ses activités de formation, l'UQTR entend agir principalement en partenariat avec la communauté. Dans les régions où elle est présente, l'Université développe et renforce des liens synergiques avec ses partenaires de l'éducation, afin de favoriser la réalisation de projets structurants et mutuellement bénéfiques au niveau de l'enseignement, de la recherche et du développement communautaire. Les parties entretiennent des rapports égaux et de confiance dans le traitement d'une problématique commune, tout en respectant leurs prérogatives et leur mission respectives. Ce partenariat est caractérisé par le partage de valeurs et de toute information pertinente au projet, ainsi que par la volonté de prendre le temps de développer une vision commune du projet.

L'Université s'associe avec ses partenaires régionaux, afin qu'ils soutiennent le projet de formation dans leur milieu. Pour l'Université, cette forme de concertation constitue un moyen privilégié pour favoriser la pertinence de l'enseignement, et pour développer les réseaux essentiels à la valorisation de l'enseignement et au placement des diplômés.

L'Université estime que, dans le contexte social, économique et technologique actuel de la société québécoise, cette approche est la plus porteuse de pertinence et de cohésion sociale, qu'elle assure le développement durable, et qu'elle offre de bonnes possibilités d'innovation.

Dans le respect de la liberté académique inhérente à un établissement universitaire, l'UQTR a toutefois pleine autonomie en matière de formation.

6.4 Lieux de concertation

L'engagement de l'Université dans son milieu implique la participation de représentants éducatifs et socioéconomiques des régions concernées à la définition des besoins de formation, de certaines modalités d'implantation de l'offre de formation et de services de soutien aux apprentissages.

Dans ce même esprit, l'UQTR entend évaluer l'impact de sa présence dans les régions où elle est présente en créant des lieux d'échange et en prenant en compte les avis et témoignages de ses partenaires.

6.5 Expression de la demande

L'UQTR considère l'expression de la demande comme une construction sociale issue d'une négociation entre des choix personnels, des priorités collectives et des besoins socioéconomiques, afin de définir des besoins de formation. Elle désigne ainsi une combinaison de besoins et d'intérêts de divers acteurs concernés par l'offre de formation. C'est une démarche au cours de laquelle une personne, un groupe d'acteurs ou une organisation examine sa situation, se fixe un objectif, prend conscience d'un besoin que la formation peut combler, précise et formule une demande de formation en vue d'atteindre l'objectif visé. Elle implique des échanges ciblés et permanents entre l'Université et ses partenaires, afin d'assurer la pertinence de l'offre de formation. L'expression de la demande précède l'élaboration de l'offre de formation.

L'Université reconnaît ainsi les valeurs, la culture, les savoirs et le savoir-faire des communautés régionales, afin de créer une offre de formation qui vise la formation de citoyens responsables et engagés dans la dynamique régionale.

L'Université s'engage à prendre les mesures nécessaires pour permettre aux étudiants et aux représentants des entreprises et des organismes régionaux d'exprimer leurs besoins et leurs aspirations en matière de formation.

6.6 Qualité de l'enseignement

L'Université applique la *Politique institutionnelle d'appréciation de la qualité des enseignements* à toutes ses activités d'enseignement créditées sur les campus et dans les centres universitaires.

L'Université applique les *Exigences de qualifications pour l'enseignement* à toutes ses activités d'enseignement créditées.

Dans l'offre de programmes et le développement des moyens d'enseignement, l'UQTR mise sur la collaboration de ses enseignants pour élaborer les cours de la formation continue et de la formation hors campus. Cette collaboration met à profit l'expertise des professeurs et des

chargés de cours des départements pour assurer le volet académique des formations, ainsi que l'expertise du Service de la formation continue et de la formation hors campus (SFCFHC) et, le cas échéant, celle du Service des technologies de l'information (STI).

7. Structure organisationnelle

L'UQTR confie au Vice-rectorat aux études et à la formation (VREF) l'application de la présente politique, et la responsabilité de définir la structure organisationnelle de la formation continue et de la formation hors campus, ainsi que les normes et orientations applicables au SFCFHC.

7.1 Service de la formation continue et de la formation hors campus

Le VREF confie au SFCFHC le mandat d'assurer le développement, l'organisation, l'administration et la promotion de l'offre des formations suivantes :

- formation continue;
- formation hors campus.

Le SFCFHC est le guichet unique qui reçoit et traite toutes les demandes de formation continue créditée ou non créditée. Le Décanat des études, les départements, les professeurs, les chargés de cours et les unités administratives qui reçoivent directement des demandes de formation continue doivent saisir le SFCFHC de ces demandes, qui s'assurera de faire la liaison avec le demandeur de formation, et qui enclenchera, en concertation avec les unités académiques concernées, le cas échéant, le processus conduisant à l'élaboration de la formation demandée.

L'offre de formation créditée développée sous la responsabilité du SFCFHC est soumise au même processus d'approbation par les instances que l'offre de formation initiale.

L'Association générale des étudiants hors campus de l'UQTR (AGEHCUQTR) est rattachée au VREF, plus précisément à la direction du SFCFHC.

7.2 Centres universitaires

La création, le développement et la fermeture des centres universitaires relèvent des décisions du VREF. Les actions qu'il mène en ce sens découlent des orientations de son Plan de travail. L'Université considère les centres universitaires de manière égale en leur donnant les moyens nécessaires pour favoriser l'accès aux études universitaires des populations du territoire qu'ils couvrent, et en reconnaissant leur contribution au développement de l'offre de formation de l'Université. Le fonctionnement des centres universitaires est assuré par des coordonnateurs qui, sous l'autorité de la direction du SFCFHC, ont les responsabilités suivantes :

- assurer le développement et l'actualisation des activités administratives du centre;
- évaluer les besoins de développement du milieu en regard des populations étudiantes et en collaboration avec les unités administratives concernées;
- planifier les activités d'enseignement ou de formation du centre.

7.3 Comités universitaires

Dans chacune des régions où l'UQTR est présente, le SFCFHC peut mettre en place un ou plusieurs comités universitaires qui a pour mission d'évaluer les besoins de formation de la région concernée. Les comités universitaires sont des comités consultatifs et des lieux d'échange qui permettent à l'UQTR de se concerter avec les milieux dans le développement de la formation. Les comités universitaires ont le mandat suivant :

- faciliter les liaisons avec le milieu et favoriser le développement des partenariats avec les organisations, les entreprises et les établissements d'enseignement de la région concernée;
- identifier les besoins de formation de la région concernée;
- proposer des collaborateurs et des enjeux régionaux portant sur l'enseignement et la recherche universitaires;
- promouvoir l'offre de formation offerte dans la région concernée.

8. Entrée en vigueur

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration de l'UQTR.

Références : 361-CA-3046 (28 février 1994)
2011-CA555-17-5909 (16 mai 2011)
2015-CA618-11.01-R6663 (2 novembre 2015)

ANNEXE

Unités d'éducation continue (UEC-UQTR)

Le SFCFHC a, entre autres mandats, celui de répondre à différentes demandes de la part d'associations, d'ordres professionnels, d'organismes gouvernementaux ou d'entreprises pour offrir des activités de formation non créditées qui mènent à l'obtention d'unités d'éducation continue (UEC-UQTR).

Ces activités de formation continue non créditées contribuent à la valorisation des compétences et à la mise à jour du portfolio professionnel tout en permettant d'obtenir une reconnaissance formelle de participation à une activité de formation universitaire ciblée. Pour un employeur, les unités d'éducation continue favorisent une meilleure gestion pédagogique et administrative des activités de formation des employés.

Cette annexe précise les modalités de gestion académique et administrative des activités de formation continue non créditées ainsi que les normes d'émission d'UEC-UQTR.

1. Définitions

1.1 Activité de formation continue non créditée

Activité d'enseignement qui comporte des approches variées (séminaire, colloque, atelier, etc.) et qui vise à répondre de façon spécifique à des besoins de formation énoncés par des individus, des groupes d'employés, des ordres professionnels ou d'autres organisations.

1.2 Unité d'éducation continue (UEC-UQTR)

Unité de mesure qui atteste de la participation d'un individu à une activité de formation continue non créditée et sanctionnée par le SFCFHC. Une unité représente dix heures de participation à cette activité.

2. Principe directeur

Les activités de formation continue non créditées visent à répondre à des besoins de perfectionnement ciblés et ponctuels, en complémentarité avec les activités d'enseignement régulier. Elles sont structurées, organisées et dirigées par le SFCFHC et répondent à des normes de qualité de niveau universitaire.

3. Processus

3.1 Proposition d'une activité de formation

La proposition est faite par des individus, un groupe d'employés, un ordre professionnel, etc. au SFCFHC. Elle doit contenir les éléments suivants :

- Une description précise du contenu souhaité et des objectifs d'apprentissage clairement définis ;
- Une clientèle cible bien identifiée et le nombre de participants prévu ;

- Le lieu, la durée et les dates auxquelles se tiendront les activités suggérées ;
- Les outils technologiques utilisés dans le cas d'une formation à distance (visioconférence, conférence Web, formation ou capsule en ligne) ;
- Une description des modalités pédagogiques de formation souhaitées ;
- Des précisions sur l'utilisation de notes de cours ou d'outils de nature pédagogique, technique ou documentaire nécessaires dans le cadre de l'activité de formation.

3.2 Évaluation de la proposition et choix du formateur

Le SFCFHC identifie le département concerné par une nouvelle proposition d'activité de formation et lui remet ladite proposition pour appréciation.

Dans la mesure du possible, le directeur du département concerné identifie un formateur pour évaluer la proposition et, ultimement, animer l'activité. Le choix du formateur repose sur la démonstration de ses compétences. Le formateur collabore à l'évaluation de la proposition d'activité.

Le SFCFHC peut suggérer des modifications au partenaire qui a soumis une proposition de formation non créditée. Suite à une entente finale sur les modalités pédagogiques et le contenu de l'activité, son développement est autorisé par le SFCFHC.

3.3 Responsabilités du formateur

Le formateur doit respecter le code de déontologie de l'ordre professionnel auquel il appartient ou déclarer au SFCFHC tout conflit d'intérêts potentiel au moment d'accepter la proposition de formation.

Au cours de la formation, il appartient au formateur de s'assurer de la compréhension des participants.

Le formateur doit faire signer la liste des présences aux participants.

Le formateur doit distribuer un formulaire d'évaluation de la satisfaction aux participants de l'activité de formation non créditée. Ce formulaire permet de juger de la qualité et de la pertinence de la formation offerte. Le SFCFHC compilera ensuite les résultats des évaluations pour les transmettre au partenaire, au formateur ainsi qu'au directeur du département concerné.

3.4 Émission d'UEC

Le SFCFHC décerne une attestation de l'UQTR aux participants qui ont assisté à au moins 80 % d'une activité de formation. Cette attestation comporte les éléments suivants :

- Le sceau « UEC-UQTR »
- Le nom du participant
- Le titre de la formation
- Les objectifs de la formation
- Le nom du formateur
- Le nombre d'UEC qui se rattachent à la formation

- La date de l'activité
- La signature de la direction du SFCFHC.

3.5 Modalités financières

Les frais d'inscription à une activité de formation continue non créditée varient selon les cas ou les besoins de perfectionnement et sont intégralement à la charge des participants ou de l'organisme demandeur.

